

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A L'ADHÉRENT

ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

18/11/2014
Déclaration de Maladie : N° S19- 0001174

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)	
Matricule :	17610
Société :	RAM
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)
Nom & Prénom : KHAyat Aline	
Date de naissance : 24/05/97	
Adresse :	
Tél. :	27...15
Total des frais engagés : 350,00 Dhs	

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Rihab KHAyat Age : 21

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Asthme gèneuse

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 10/11/2014

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25.10.22	1	4	200.04	Dr Hayat BENLEMILH Médecine Générale Dr. Hayat Ben Lemlih Doukkali 155 Bd. El Faraj Casablanca BP 50.56 Tél: 0524 51 10 08 I.N.P.E

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE FARAH EL KHEIR S.A.S. 51, Bd Alia Chabâb Bourguiba Tél : 0524 81 52 10 CE : 00154211100082 I.N.P.E	25.10.2022	149.92

09202350€

ANALYSES - RADIOPHGRAPHSIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

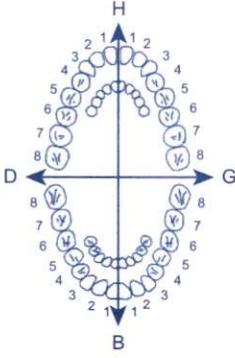
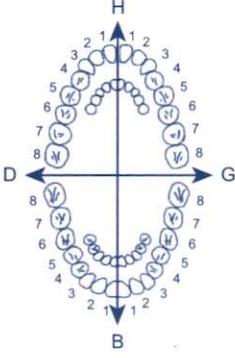
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien doit préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412	21433552	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D	00000000	00000000	
	G	00000000	00000000	
	B	35533411	11433553	
	<p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Hayat Benlemlih

الدكتورة حياة بن لمليح

MEDECINE GENERALE

Ex.Médecine Attaché aux services
de Gynécologie et Dermatologie
de C.H.U Ibn Rochd

Diplômée en Echographie Générale

Diplômée en Nutrition, Obésité
et Régime du Cholesterol, Diabète

Faculté de Médecine Montpellier -France

Cosmétique Médicale

الطب العام

طبية ملحة سابقا بقسم أمراض النساء

والجلد بمستشفى ابن رشد

اختصاصية في الفحص بالصدى

دبلوم في التغذية والسموم

PHARMACIE FARAH EL KHEIR SARL
251, Bd Aba Chouaib Doukkali
Tél : 05 22 83 50 56
ICE : 00184333100

LOT : 0012
PER : 12-24
P.C : 79.50 DH

Casablanca, le:

Dr Hayat BENLEMLIH

PPV
LOT
PER

28,20

14.12 11 Stom ait gel

20. 2 > 1 gel x 24

21 Sulpicel gel

42. 2 > 1 gel x 24

31 Culi fix g

144 g à 144

42,20

149.95

Dr Hayat BENLEMLIH
Médecine Générale
Aba Chouaib Doukkali
251, Bd El Farah - Casablanca
Tél : 05.22.83.50.56

153، شارع أبي شعيب الدكالي حي الفرج - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 83 50 56
153, Bd. Aba Chouaib Doukkali - Hay El Farah - Casablanca - Tél.: 05.22.83.50.56